

**Modification n° 1 datée du 1^{er} juin 2016
apportée au supplément de prospectus daté du 20 avril 2016
se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 21 janvier 2016**

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans les présentes. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Le supplément de prospectus daté du 20 avril 2016, en sa version modifiée par la présente modification, de même que le prospectus simplifié préalable de base daté du 21 janvier 2016 auquel il se rapporte, en sa version modifiée ou complétée, et chacun des documents intégrés par renvoi dans ce prospectus, ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites.

Les titres qui seront émis en vertu des présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Loi de 1933 ») ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État. Les titres qui seront émis aux termes des présentes sont vendus uniquement à l'extérieur des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des personnes des États-Unis (au sens attribué à cette expression dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933) et, sous réserve de certaines exceptions, ils ne peuvent être offerts, vendus ni livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou pour le compte ou au profit de personnes des États-Unis.

Le 1^{er} juin 2016



Banque Royale du Canada

5 000 000 000 \$

**aux termes d'un programme d'obligations sécurisées globales,
inconditionnellement et irrévocablement garanties quant aux paiements par
RBC COVERED BOND GUARANTOR LIMITED PARTNERSHIP**

Les termes qui sont définis dans le supplément de prospectus daté du 20 avril 2016 de même que dans le prospectus simplifié préalable de base daté du 21 janvier 2016 (« **prospectus** ») ont le même sens lorsqu'ils sont utilisés dans la présente modification.

Dans le cadre de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur externe de l'émetteur pour l'exercice 2016, Deloitte s.r.l. a démissionné à titre de Contrôleur des actifs avec prise d'effet le 31 mai 2016 et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., agissant par l'intermédiaire de ses bureaux situés au PwC Tower, 18 York Street, bureau 2600, Toronto (Ontario) M5J 0B2, a été nommé à titre de Contrôleur des actifs essentiellement selon les mêmes modalités et conditions en vertu d'une convention de contrôle des actifs modifiée et mise à jour datée du 31 mai 2016 intervenue entre PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., à titre de Contrôleur des actifs, la S.E.C. garante, le Gestionnaire de la trésorerie, l'émetteur et le Fiduciaire pour les détenteurs d'obligations sécurisées qui modifie et met à jour la convention de contrôle des actifs dans son intégralité. Un exemplaire de cette convention peut être consulté sur SEDAR à www.sedar.com et sur le site Web de la Banque à <http://www.rbc.com/investisseurs/covered-bonds-terms.html>.

En lien avec ce qui précède, le prospectus est par les présentes modifié en vue de remplacer chaque mention dans le prospectus de Deloitte s.r.l., selon le cas, agissant par l'intermédiaire de ses bureaux situés au bureau 1400, Brookfield Place, 181 Bay Street, Toronto (Ontario) Canada, M5J 2V1, par une mention de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., selon le cas, agissant par l'intermédiaire de ses bureaux situés au PwC Tower, 18 York Street, bureau 2600, Toronto (Ontario), M5J 0B2.

CES OBLIGATIONS SÉCURISÉES NE SONT PAS APPROUVÉES NI DÉSAPOUVÉES PAR LA SCHL ET CELLE-CI NE S'EST PAS PRONONCÉE SUR L'EXACTITUDE OU LE CARACTÈRE APPROPRIÉ DU PRÉSENT DOCUMENT D'INFORMATION. CES OBLIGATIONS SÉCURISÉES NE SONT PAS ASSURÉES NI GARANTIES PAR LA SCHL, LE GOUVERNEMENT DU CANADA OU AUCUN AUTRE ORGANISME DE CELUI-CI.

[®] Marque de commerce déposée de la Banque Royale du Canada